

I - Différentes étapes du processus électoral

Les fraudes électorales s'exécutent à chacune des étapes suivantes :

- Révision des listes électorales
- Affichage des listes électorales
- Etablissement des cartes d'électeurs
- Distribution des cartes d'électeurs
- Campagne électorale
- Jour du scrutin
- Dépouillement
- Centralisation des résultats
- Proclamation des résultats

II - Les Fraudes Electorales

Les fraudes électorales sont des actes de tromperie, de mauvaise foi, de tricherie, un ensemble de comportements qui font obstacle à l'application réelle des lois électorales. Elles s'exercent à plusieurs niveaux.

1- [Révision des listes électorales](#)

- Inscription multiple : la même personne est inscrite plusieurs fois ou sous des noms différents
- Inscription des moins de 18 ans

- Inscription des étrangers
- Inscription des non résidents
- Inscription d'électeurs fantômes
- Refus d'inscription des adversaires politiques.

2 - [Affichage des listes](#)

Tout ou partie des listes d'un bureau ou d'un centre affiché dans d'autres

3 - [Distribution des cartes](#)

- Retrait de lots de cartes à des fins frauduleuses
- Des cartes introuvables par leur destinataire
- Cartes expédiées dans d'autres localités
- Cartes achetées pour déposséder les électeurs

4 - [Campagne électorale](#)

- Utilisation d'affiches publicitaires
- Utilisation non équitable des temps d'antenne sur les radios et les télévisions publiques
- Déclarations diffamatoires et mensongères à l'endroit des adversaires politiques.

5 - [Jour du scrutin](#)

- Existence de bureaux de vote parallèles ou fictifs

- Arrivée tardive du matériel dans le bureau de vote avec l'intention de ne permettre qu'à un petit nombre de voter
- Actes intentionnellement posés pour entraîner l'annulation du vote
- Vote multiple
- Vote des étrangers
- Actes d'intimidations
- Vote des adolescents de moins de 18 ans
- Orientation du vote des personnes âgées sous prétexte d'assistance
- Achat de conscience ou de cartes
- Pressions exercées sur les électeurs ou sur les membres des bureaux de vote
- Remplacement des urnes par d'autres
- Bourrage d'urnes

6 - [Dépouillement](#)

- Lecture erronée des bulletins par le scrutateur qui donne le nom du candidat de son parti au lieu du vote de l'électeur
- Artifices pour rendre volontairement le bulletin nul.

- Incidents volontairement provoqués aux fins d'interrompre le dépouillement

7 - [Centralisation et proclamation des Résultats](#)

- Manipulation des résultats et des chiffres à l'avantage ou désavantage de tel ou tel candidat
- « hold up électoral »

III - [Recommandations](#)

La vigilance tout au long du processus électoral est la seule voie pour lutter contre les fraudes électorales. En conséquence, il faut :

AVANT LE SCRUTIN

- s'inscrire sur les listes électorales
- retirer absolument sa carte dans les délais prévus
- éviter les menaces et les intimidations à l'encontre des adversaires politiques
- ne jamais se laisser menacer ou intimider
- après l'affichage des listes électorales, vérifier l'exactitude des noms, faire rayer les noms des décédés et des déplacés
- veiller à ce que la carte parvienne à son titulaire

- sensibiliser les populations à ne céder à aucune manœuvre d'achat de conscience ou de carte
- résister à toute manœuvre de manipulation ou d'intimidation
- démasquer et dénoncer tout bureau de vote fictif

PENDANT ET APRES LE SCRUTIN

- lutter contre le bourrage, le remplacement d'urne
- exiger un dépouillement public, sur les lieux, immédiatement après la clôture et l'affichage immédiat des résultats.

Dépliant réalisé par la CDPA pour la veille citoyenne contre la fraude électorale.

**Stop
aux fraudes
électorales !**

République du Togo

**CONVENTION DEMOCRATIQUE
DES PEUPLES AFRICAINS**



C D P A

**LUTTE CONTRE
LES FRAUDES
ELECTORALES**

Réalisé grâce à l'appui de la
Friedrich Ebert Stiftung (FES)

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**